



Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
25 novembre 2025	7	0	2	4	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 décembre 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 6 – 2025/39 : Convention relative aux concours apportés par l'Eurométropole de Metz au SERM.

Le Comité Syndical,

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine dont l'Eurométropole de Metz est membre fondateur, a été constitué pour prendre en charge la gestion du réseau historique de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Metz, gestion que cette collectivité a assurée pour son propre compte jusqu'au 31 décembre 2017, date du transfert de sa compétence eau à l'Eurométropole de Metz.

Pour permettre au SERM d'effectuer efficacement ses missions et afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics, il est souhaitable que le SERM dispose de certains moyens de l'Eurométropole de Metz.

L'Eurométropole de Metz et le SERM ont convenu de la conclusion d'une convention définissant l'ensemble des prestations et concours, apportés par l'EPCI au SERM pour lui permettre d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, la continuité du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre de l'ancien réseau messin et sur son périmètre actuel et à venir.

Une convention a été établie à la création du SERM en 2018 et elle a été renouvelée sur la période 2022-2025. Cette dernière arrivant à échéance, il y a lieu de renouveler les termes de la convention sur la période 2026-2030.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention présenté en annexe ;

DÉCIDE

D'APPROUVER les termes du projet de convention présenté en annexe ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention et ses éventuels avenants ainsi que tout autre document pris en son exécution.

La Présidente,
Rachel BURGY